

Avortement : brochure sur le RU 486

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 10

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Associations féminines

Campagne pour la paix

L'association Femmes pour la paix, la Fédération suisse des femmes protestantes et la Ligue suisse des femmes catholiques lancent une Campagne pour la paix axée sur l'idée de «paix positive». Il ne suffit pas de s'attaquer à la violence des armes, il faut aussi s'attaquer à la violence structurelle qui provoque et entretient la pauvreté et bloque le développement de millions d'êtres humains.

Les trois organisations féminines demandent au Conseil fédéral de promouvoir en Suisse la recherche sur cette notion de paix entendue comme idéal de justice sociale planétaire. En outre, elles ont créé un Fonds pour la paix qui finance des projets pilotes dans ce même domaine. Pour en savoir plus, et éventuellement offrir votre soutien, vous pouvez contacter l'une des trois organisations. En Suisse romande: Femmes pour la paix, CP 126, 1000 Lausanne 6.

Traitement des cadres

La mosaïque suisse

(pbs) – Une récente enquête de la fiduciaire Treuhand AG, de l'Institut pour l'étude du marché à Hergiswil et de la Schw. Handelszeitung a analysé la situation de 4500 cadres dans 300 entreprises suisses à la date du 1^{er} janvier 1990. D'après cette enquête, les traitements sont en moyenne de 98 000 francs. Ils ne sont pas indexés et n'ont augmenté en 1989 que de 2,9% contre une augmentation du coût de la vie de 5%. L'enquête a révélé les disparités suivantes:

- au sommet de la hiérarchie: salaire moyen brut annuel de 200 000 francs;
- au 2^e échelon: 134 000 francs;
- au 5^e échelon: (secrétaires de direction): 74 000 francs;
- salaire moyen des cadres masculins: 101 000 francs, féminins: 73 000 francs;
- à Zurich: 107 000 francs; en Suisse romande: 87 500 francs (92 300 à GE, VD, NE; 87 500 en VS, FR, JU);
- dans les services: de 86 à 133 000 francs, dans le commerce: de 80 à 128 000 francs;

dans la production: de 77 à 119 000 francs.

60% des cadres touchent en outre des primes en fonction de leurs prestations qui peuvent augmenter de 9% en moyenne leur traitement, et des avantages divers (voiture de fonction aussi à disposition pour des courses privées, repas à des prix réduits, congés de formation, etc.). 15% des entreprises offrent à leurs cadres la possibilité de participer au capital de l'entreprise.

Avortement

Brochure sur le RU 486

L'Union suisse pour la décriminalisation de l'avortement ne veut pas lancer actuellement un débat pour ou contre la libéralisation de l'avortement, mais elle souhaite qu'on élargisse l'éventail des moyens dont peuvent disposer les femmes qui veulent avorter. C'est pourquoi elle espère que le laboratoire français Roussel-Uclaf va demander l'homologation en Suisse de la pilule RU 486 comme moyen d'interrompre sans opération une grossesse après trois semaines de retard des règles. En France, l'expérience montre qu'environ 25% des femmes choisissent ce moyen, soit 98% des femmes qui sont encore dans le délai voulu. L'USPDA a préparé une brochure d'information (CP 630, 3052 Zollikofen).

En bref

• Appenzell RI

Le Législatif a renoncé à convoquer une Landsgemeinde extraordinaire, qui aurait eu l'avantage de se dérouler prochainement, dans un lieu fermé et sans l'apparat rituel. La question du droit de vote des femmes réapparaîtra donc à la Landsgemeinde d'avril 1991. Un récent sondage d'opinion a montré une claire majorité – 69% – d'Appenzellois et d'Appenzelloises en faveur du oui.

• Soleure

Le Parti radical a décidé de présenter, lors des élections de 1991 au Conseil National, 14 candidats et 14 candidates sur deux listes séparées mais jumelées (la délégation du canton a droit à sept sièges).

Salaires féminins

Convention discriminatoire

Que les femmes, neuf ans après l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel sur l'égalité, gagnent encore moins que les hommes pour un travail de valeur égale, c'est la triste réalité. Mais qu'il soit possible d'ancrer cette différence dans une convention collective fraîchement renégociée, c'est pousser un peu loin l'impudence. Les «bonzes» du Syndicat du livre et du papier risquent de l'apprendre à leur dépens. Leurs propres militantes ont saisi la justice pour combattre la nouvelle convention collective de la reliure à laquelle ils ont donné leur accord, qui fixe pour les employées non qualifiées des salaires minimum de 484 francs inférieurs à celui de leurs collègues masculins.

Qui peut vivre de 2200 francs par mois? C'est le salaire minimal brut «offert» à une ouvrière non qualifiée dans la reliure. Un homme se voit garantir 2684 francs. Seul geste concédé aux femmes: une augmentation de 50 (cinquante) francs par année, soit l'égalité promise pour 1998...

Pour la commission des femmes du syndicat, une capitulation. Arguments invoqués par les responsables: mieux vaut une mauvaise convention, que pas de convention du tout. Et puis, chaque employée a la possibilité de faire usage de son droit individuel de plainte pour obtenir son droit à un salaire égal. (A quoi servent alors les syndicats?)

Les femmes du Syndicat du livre et du papier, après avoir tenté en vain d'obtenir de leurs dirigeants qu'ils rejettent une telle discrimination, ont déposé plainte, et obtenu une première victoire: le Tribunal bernois de première instance a reconnu l'urgence de la situation et, en attendant le jugement, a interdit au syndicat de signer la convention collective. Mais même si la convention est déclarée nulle, car non conforme à la Constitution fédérale, la bataille n'est pas gagnée.

Les femmes du SLP ont à se battre sur deux fronts: au sein de leur propre syndicat, qui

n'apprécie pas la fronde de ses militantes et fait feu de tout bois: il leur conteste même le droit d'agir en justice, parce qu'elles ne travaillent pas dans la reliure. Mais il faudra aussi reprendre les négociations avec les patrons.

En attendant le jugement, les militantes du SLP ont reçu le soutien moral du Conseil fédéral: «Il est inacceptable de fixer des salaires différents pour hommes et femmes qui font un travail de valeur égale. Si l'on considère le nombre élevé de femmes qui sont seules à élever des enfants (...), les conséquences sociales de telles disparités ne peuvent être niées, avant tout dans le domaine des bas salaires», leur écrit Arnold Koller en personne.

Catherine Cossy



Une caricature éculée? (ici en version britannique). Voire...

Egalité à Zurich

Premier bilan

La conseillère d'Etat Heidi Lang a présidé la conférence de presse où Christa Köppel, directrice du bureau zurichois de l'égalité, a résumé les six premiers mois d'activité de cet organisme. Un bilan sommaire de la situation a montré le besoin de recueillir de l'information dans les divers départements de l'administration. 20 762 femmes y travaillent, sur un total de 42 236 employés, mais quelles sont leurs fonctions et combien sont parmi les cadres? Le bureau lancera l'année prochaine quatre projets pilotes pour le perfectionnement professionnel et la promotion des femmes dans l'administration. D'autre part, on constate qu'il n'y a que 16,4% de femmes dans les commissions extraparlamentaires; le bureau va donc constituer une banque de noms de femmes compétentes dans tous les domaines et les encourager à participer au travail de ces commissions.